

Page: 1/9

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.03.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 20.03.2025

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Nettoyant Sols Sportifs
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées:

Détergent dégraissant alcalin pour sols

Utilisations déconseillées : aucune, à notre connaissance.

- · Emploi de la substance / de la préparation : mélange
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

ACTION PIN
ZI de Cazalieu
CS 60030
40260 CASTETS
FRANCE

tel: 33-(0)-558550700 fax: 33-(0)-558550707 fds@action-pin.fr

- · Service chargé des renseignements: Commercial
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS): + 33 (0) 1 45 42 59 59 Belgique: Centre Antipoisons: 070 245 245

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- 2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Page: 2/9

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.03.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 20.03.2025

### Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Nettoyant Sols Sportifs

· Pictogrammes de danger

(suite de la page 1)



#### GHS05

#### · Mention d'avertissement Danger

## · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

métasilicate de disodium

## · Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

#### · Indications complémentaires:

EUH208 Contient (-)-alpha-pinène. Peut produire une réaction allergique.

- · 2.3 Autres dangers
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Mélanges

· Description: Produit de nettoyage.

· Composants dangereux:		
CAS: 6834-92-0	métasilicate de disodium	2-3%
EINECS: 229-912-9	Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314; (1) STOT SE 3, H335	
Numéro index: 014-010-00-8		
Reg.nr.: 01-2119449811-37		
CAS: 71060-57-6	Alcool gras éthoxylé C8-10	2-3%
	♦ Eye Dam. 1, H318	
ELINCS: 414-420-0	2-Ethylhexyl glucoside	1-2%
Reg.nr.: 01-2119987144-31	♦ Eye Dam. 1, H318	
		(suite page

FR ·

*Page* : 3/9

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.03.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 20.03.2025

### Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Nettoyant Sols Sportifs

	(suit	e de la page 2)
	Dérivé terpénique (art. 24 - CLP)	1-2%
	♦ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	1
CAS: 7785-26-4	(-)-alpha-pinène	0,1-0,5%
EINECS: 232-077-3	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2,	
Reg.nr.: 01-2119979519-16	H315; Skin Sens. 1, H317	

*Indications complémentaires:* Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer à la rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un spécialiste.

Enlever les lentilles de contact.

· Après ingestion:

Si la personne est consciente, rincer la bouche.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Laisser à jeun. Ne pas faire vomir.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
- Moyens d'extinction:

Mousse

Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre d'extinction

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Equipement de protection individuel.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter directement dans l'environnement.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.03.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 20.03.2025

### Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Nettoyant Sols Sportifs

(suite de la page 3)

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:

Eau

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter la rubrique 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · Température maximale de stockage: < 35°C
- · Température minimale de stockage: > 0°C
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés

Prévoir des fontaines oculaires et une bonne ventilation dans les locaux où le produit est manipulé de façon constante et en grandes quantités.

- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:



Gants de protection obligatoires (EN 374)

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.03.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 20.03.2025

## Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Nettoyant Sols Sportifs

(suite de la page 4)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit.

· Matériau des gants

Gants de protection résistants aux produits chimiques (norme EN 374-1). Ils doivent être remplacés régulièrement et aux premiers signes de dégradation

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Recommandé: caoutchouc nitrile

· Substances et mélanges explosibles

· Gaz inflammables

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et est à respecter.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection (EN 166)

· Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles			
Indications générales.	•		
État physique	Liquide.		
Couleur:	Ambré		
Odeur:	Caractéristique		
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et			
intervalle d'ébullition	100°C (eau)		
Inflammabilité	Le mélange n'est pas inflammable.		
Point d'éclair:	>65 °C		
Température de décomposition:	Non déterminé.		
pH à 20 °C 1	12,5 - 13,5		
Viscosité:	Non déterminé.		
Solubilité			
l'eau:	Soluble		
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Sans objet.		
Pression de vapeur:	2,3 kPa (eau)		
Densité et/ou densité relative	, , ,		
Densité à 20 °C:	$1,05 \text{ g/cm}^3$		
9.2 Autres informations	Le produit n'entretient pas la combustion - test UN L.2		
	(cf. CLP Annexe I, point 2.6.4.5)		
Aspect:	Liquide.		
Forme:	Liquide opaque		
Indications importantes pour la protection de la sa	nté		
et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.			
Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.		
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.		

néant

néant

(suite page 6)

Page : 6/9

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.03.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 20.03.2025

#### Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Nettoyant Sols Sportifs

(suite de la page 5) · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant Explosibles désensibilisés néant

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Effet d'irritation.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Effet de lésions oculaires confirmé par le test OECD n°438 (test method B.48).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicocinétique, métabolisme et distribution données non disponibles à ce jour
- · Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité) données non disponibles à ce jour
- · Toxicité par administration répétée données non disponibles à ce jour

(suite page 7)

Page: 7/9

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.03.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 20.03.2025

#### Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Nettoyant Sols Sportifs

(suite de la page 6)

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

	· Toxicité aquatique:		
Ī	CAS: 7785-26-4 (-)-alpha-pinène		
Ī	CE <sub>50</sub> (48 h)	0,475 mg/l (poisson ; daphnie) (OECD 202)	
İ	$CL_{50}$ (96 h)	0,303 mg/l (poisson) (OECD 203)	
İ	NOEC (48 h)	0,131 mg/l (algues) (OECD 201)	

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Solubilité avec l'eau : soluble
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: données non disponibles à ce jour
- · vPvB: données non disponibles à ce jour
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Elimination du produit/de l'emballage

Recycler ou éliminer l'emballage par un collecteur ou un organisme agréé.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

· Code déchet:

07 06 : dechet provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques

20 01 29: détergent contenant des substances dangereuses

15 01 10\* : Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Bien vider et bien rincer; rendre inutilisable.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

(suite page 8)

Page: 8/9

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.03.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 20.03.2025

#### Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Nettoyant Sols Sportifs

	(suite de la page
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Polluant marin:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément a instruments de l'OMI	ux Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Références législatives :

- · Informations relatives au Règlement Détergents CE n° 648/2004 et 907/2006 Contient parmi d'autres constituants:
- · moins de 5%:

agents de surfaces non ioniques agents de surface amphotères

· Règlement REACh (CE) n°1907/2006:

Substances en annexes XIV (autorisation) et XVII (restriction) : aucune substance n'est reprise dans ces annexes.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. 213028-M2

#### · Phrases R et/ou H pertinentes:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 Provoque des graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 9)

Page: 9/9

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 20.03.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 20.03.2025

#### Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Nettoyant Sols Sportifs

(suite de la page 8)

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Service établissant la fiche technique: Marketing
- · Date de la version précédente: 29.08.2024
- · Numéro de la version précédente: 6
- · Acronvmes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

Conforme à l'Annexe II du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), amendée par le Règlement (UE) 2020/878 (Fiche de données de sécurité)

Version CLP 1.7